

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Avenant n°1 au marché "Réhabilitation et extension de la maison de santé de Nueil-Les-Aubiers" Lots 3, 9 et 10

Décision D-2024-297

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le code de la commande publique relatif aux marchés publics, et notamment des articles L 2194-1 2° ; R2194-2 relatifs aux modifications autorisées ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil a donné délégation au Président pour prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Vu** la décision D-2024-110 du 24 avril 2024, relative à l'attribution des marchés 2024_16_MAP3 concernant la « Réhabilitation et l'extension de la Maison de santé Pluridisciplinaire Magellan à Nueil-Les-Aubiers » lots 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10
- **Vu** l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 16/02/2024 sur le profil acheteur et le BOAMP pour la consultation n°2024_16_MAP3 ;
- **Considérant** la notification du lot 3 à la SARL GONNORD en date du 16 mai 2024 ;
- **Considérant** la notification du lot 9 à la SAS BORDRON ASSOCIES en date du 16 mai 2024 ;
- **Considérant** la notification du lot 10 à la société LUMELEC LOIRE en date du 16 mai 2024 ;
- **Considérant** la nécessité de réaliser des travaux complémentaires devenus nécessaires pour la bonne réalisation des prestations.

DECIDE

ARTICLE 1 : d'établir un avenant n°1 au lot 3 MENUISRIES EXTERIEURES ET INTERIEURES, au lot 9 PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VENTILATION et au lot 10 ELECTRICITE, ayant pour objet d'augmenter les montants initiaux comme suit :

Lot3 : Menuiseries extérieures et intérieures :

SARL GONNORD 93 bis avenue du 25 Août 79140 CERIZAY SIRET : 320 029 556 00018	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
Montant initial	65 487.34 €	13 097.47 €	78 584.81 €
Montant avenant n°1 Confère les devis 00005736 – 00005749 - 00005763	7 767.62 €	1 553.52 €	9 321.14 €
Montant après avenant	73 254.96 €	14 650.99 €	87 905.95 €

% d'écart introduit par l'avenant : 11.86 %

Lot9 : Plomberie – Sanitaire – Chauffage - Ventilation :

SAS BORDRON ASSOCIES 11, rue Beauregard 49300 CHOLET SIRET: 388 893 513 00027	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
Montant initial	37 120.00 €	7 424.00 €	44 544.00 €
Montant avenant n°1 Confère les devis 27607 – 27808 – 27878 – 27913 - 27963	2 290.85 €	458.17 €	2 749.02 €
Montant après avenant	39 410.85 €	7 882.17 €	47 293.02 €

% d'écart introduit par l'avenant : 6.17 %

Lot10 : Electricité :

LUMELEC LOIRE 22 bis avenue des Platanes 79330 SAINT VARENT SIRET : 790 065 353 00019	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
Montant initial	21 874.00 €	4 374.80 €	26 248.80 €
Montant avenant n°1 Confère les devis 00005736 – 00005749 - 00005763	4 012.00 €	802.40 €	4 814.40 €
Montant après avenant	25 886.00 €	5 177.20 €	31 063.20 €

% d'écart introduit par l'avenant : 18.34 %

ARTICLE 2 : De maintenir les clauses et conditions du contrat initial applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

ARTICLE 3 : D'imputer les dépenses sur les budgets concernés.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, à Monsieur le trésorier comptable public assignataire du service de Gestion comptable de Thouars.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 24 octobre 2024

Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU

Transmis en préfecture le 24 OCT. 2024

Notifié ou publié le 25 OCT. 2024

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire
l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de
deux mois
à compter de la présente notification/ou
publication.